

Forêts départementales

Propriétaire forestier depuis les années 1950, le Département du Gers veut aujourd'hui donner du dynamisme à son patrimoine forestier riche et varié, mais mal connu. La forêt départementale est à la fois espace naturel, espace de loisirs et source de matières premières.

Historique

Le Gers est le département le moins boisé d'Occitanie. Le Département a donc décidé dès 1956 d'acquérir plusieurs massifs et est aujourd'hui propriétaire de **703 ha de forêts**.

Les forêts du Département sont majoritairement composées de chênes sessiles et de pins Laricio.

Un nouvel aménagement forestier

L'Office National des Forêts gère les massifs départementaux et a élaboré avec le Département un nouveau Document d'Aménagement Forestier prévoyant les travaux et les coupes de bois pour la période 2018-2037. Ce plan d'aménagement poursuit trois objectifs :

La production de bois

Elle est destinée soit à la construction ou la menuiserie, soit au bois énergie (actuellement pour les trois chaudières des collèges de Miélan, Mirande et du nouveau collège Françoise Héritier de l'Isle-Jourdain mais à terme pour d'autres bâtiments départementaux), ou à la pâte à papier.

L'écologie

Certifiée gestion durable depuis 2006, la forêt propriété du Département participe à la préservation de la biodiversité et au stockage de carbone (en moyenne 2 tonnes par hectare et par an). Les arbres coupés sont remplacés généralement par la simple régénération naturelle. Un arbre mort par hectare en moyenne est laissé sur pied pour l'hébergement d'animaux, les branchages inexploitable issus de coupes sont laissés sur place pour se décomposer et enrichir le sol forestier. Des parcelles forestières sélectionnées pour leur intérêt écologique seront laissées volontairement sans intervention humaine pour favoriser la biodiversité.

Le partage de la forêt

La forêt départementale est voulue comme un espace partagé entre les différents utilisateurs (forestiers, chasseurs, promeneurs, sportifs, scolaires...). Un schéma d'accueil du public est actuellement élaboré en vue d'harmoniser ces différents usages de la forêt.

La chasse

Activité traditionnelle dans la forêt gersoise, la chasse est nécessaire à la régulation des populations de certains gibiers pouvant causer des dégâts aux forêts ou aux récoltes.

La **Fédération des Chasseurs du Gers** est devenue l'interlocuteur privilégié du Département et des sociétés locales de chasse.

Les Espaces Naturels Sensibles

Trois forêts sont classées Espaces Naturels Sensibles (Saint-Blancard, Sérilhac et le Moura) et bénéficient d'une protection et d'une ouverture au public spécifiques.



LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental du Gers

81 route de Pessan
BP 20569
32022 Auch Cedex 9
05 62 67 40 40

✉ [Nous contacter](#)

